



Section Départementale de Loire-Atlantique
8 place de la Gare de l'Etat
44276 Nantes cedex 2
tel : 02.40.35.96.55
email : fsu44@fsu.fr

Nantes, le 24 juin 2024

à Monsieur Michel Ménard,
Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique

Objet : Transport scolaire des élèves en situation de handicap

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

La collectivité territoriale a pris la décision de ne plus prendre en charge le transport scolaire pour 450 familles d'enfants handicapés au prétexte que leurs domiciles sont à 5 km ou à 10 km des écoles ou collèges d'accueil. Les familles recevront à la place une indemnité kilométrique ou le remboursement total de l'abonnement.

La FSU vous demande de revenir sur cette décision car elle pénalise des élèves et leurs familles qui appréhendent l'école autrement du fait du handicap de l'enfant. L'inclusion en milieu scolaire ordinaire est un ensemble de faits: préparation de l'enfant à aller à l'école, inclusion par l'intermédiaire du taxi, rituels mis en place ... Chez beaucoup d'enfants en situation de handicap, la scolarisation n'est pas aisée et créer du "trouble épisodiquement ou quotidiennement ne la favorisera pas.

La FSU est bien consciente du désengagement important de l'Etat envers les collectivités territoriales, les départements en particulier. Et nous ne sommes pas dupes non plus de la volonté de l'exécutif d'asphyxier les collectivités locales. Nous sommes conscients aussi des coûts liés aux mesures sociales, au financement du RSA, à la hausse démographique dans les collèges, ...

Mais, l'absence de manœuvre budgétaire ne peut se faire contre des élèves et leurs familles qui font de la scolarisation en milieu ordinaire une étape importante dans la construction de l'enfant. L'inclusion scolaire mise en place par le gouvernement tant dans l'acte 1 que l'acte 2 de l'école inclusive ne répond en rien aux besoins des élèves, aux attentes des enseignant.es.

Le transport par les taxis est une réussite qui participe pleinement à l'inclusion scolaire. Il est dommage de ne pas le voir sous cet angle et c'est pourquoi la FSU vous demande de revenir sur votre décision.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Président du Conseil Départemental, de notre attachement dans l'ensemble des services publics.

Céline Pella et Bernard Valin
co secrétaires départementaux de la FSU Loire-Atlantique